

Image not found or type unknown



Pour la pension de réversion, prend-t-on en compte les livrets a?

Par **caroline**, le **11/02/2009** à **00:54**

Bonsoir, mon beau-père est décédé à 89 ans, ma belle-mère 84 ans demande à bénéficier de la pension de réversion, la CRAM lui demande une photocopie de ses livrets de Caisse d'épargne (livret A, Codevi) afin de voir ce qui lui rapportent ses livrets, ceux sont ses économies. Ont-ils le droit de demander cela? je précise que ma belle-mère n'a que 250 euros par mois pour sa retraite personnelle. Merci de bien vouloir m'éclairer.